

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 21 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DAE 281 Arc Innovation – Mise en accessibilité de la passerelle du Cambodge (14e) - Subvention (20.000 euros) et convention avec la Cité Universitaire pour la réalisation d'une étude d'avant-projet.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2018 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention d'investissement de 20.000 euros à la Cité Internationale Universitaire de Paris et de l'autoriser à signer une convention avec cet organisme ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 6 novembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris, est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec la Cité Internationale Universitaire de Paris.

Article 2 : Une subvention de 20.000 euros est attribuée à la Cité Internationale Universitaire de Paris, dont le siège social est situé 17, bd Jourdan Paris 14e, au titre de l'exercice 2018.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2018 et ultérieurs, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO